

## Qu'est-ce que la sécurité humaine ?

**L'objectif de la sécurité nationale consiste à protéger l'État des menaces extérieures. En revanche, le concept de sécurité humaine repose sur la protection des personnes.**

La sécurité des États ne va pas nécessairement de pair avec la sécurité des populations. Protéger les citoyens des attaques extérieures est assurément une condition préalable à la sécurité des personnes, mais elle n'est pas la seule. D'ailleurs, au cours du siècle dernier, davantage de personnes ont été tuées par leur propre gouvernement que par des forces armées étrangères.

L'expression *sécurité humaine* est désormais largement utilisée pour décrire l'ensemble des menaces interdépendantes associées aux conflits internationaux, guerres civiles, génocides et déplacements de populations. La sécurité humaine signifie, au minimum, être à l'abri de la violence et de la peur de la violence.

La sécurité humaine et la sécurité nationale devraient se renforcer mutuellement, ce qui est souvent le cas. La sécurité humaine peut être menacée à la fois par des États faibles, qui permettent le règne de seigneurs de la guerre et de milices, et par des États forts, qui commettent des exactions, telles que torture et exécutions sommaires.

Si tout le monde s'accorde à reconnaître que le principal objectif de la *sécurité humaine* consiste à protéger les personnes, la nature des menaces contre lesquelles il faut les protéger demeure contestée.

Le concept de sécurité humaine, au « sens large », exposé pour la première fois dans le *Rapport sur le développement humain 1994* du Programme des Nations unies pour le développement, affirme que la sécurité humaine, c'est être à l'abri du besoin et de la peur. La notion plus large de sécurité humaine englobe la sécurité alimentaire, un logement décent, la protection contre la pauvreté et parfois contre les « menaces à la dignité humaine ». Ses partisans font valoir, à juste titre, que la faim, les maladies et les catastrophes naturelles font bien plus de victimes que les guerres, les génocides et le terrorisme réunis. De plus, ces menaces sont souvent étroitement liées.

Le concept plus « restrictif » de sécurité humaine est axé sur la violence, qu'elle soit d'origine politique ou criminelle, en sachant qu'il n'est pas toujours facile de les distinguer l'une de l'autre. Existe-t-il une différence entre une bande de criminels qui s'adonne au trafic de stupéfiants et recourt aux armes

pour protéger ses cultures, et un groupe d'insurgés qui finance sa rébellion avec des fonds provenant de la culture et du trafic de stupéfiants ? Quelle différence y-a-t-il entre un soldat en permission, auteur d'agressions sexuelles, et une campagne militaire délibérément axée sur le viol, acte pouvant constituer un crime de guerre ?

Ces deux approches de la sécurité humaine sont axées sur les personnes, et plutôt que d'être contradictoires, elles sont complémentaires. Toutefois, l'approche au « sens large », qui va de la pauvreté au génocide, s'est révélée jusqu'à présent trop générale pour contribuer au développement d'une politique en la matière.

Le présent atlas, basé sur les données figurant dans le *Rapport sur la sécurité humaine 2005* (*Human Security Report 2005* – Oxford University Press) et dans l'*Exposé sur la sécurité humaine 2006* (*Human Security Brief 2006*), utilise le concept plus *restrictif* de sécurité humaine et expose l'incidence et la gravité de la violence dans le monde.

Le miniAtlas de la sécurité humaine se divise en cinq parties :

**Partie 1 : Lorsque les États entrent en guerre** : cette première partie étudie le déclin des conflits armés impliquant les forces gouvernementales – tant les conflits internationaux que nationaux.

**Partie 2 : Seigneurs de la guerre et massacres de civils** : cette section examine les conflits armés n'impliquant pas les forces gouvernementales, tels que les génocides et autres meurtres en masse « unilatéraux » de civils.

**Partie 3 : Compter les morts** : elle pose la question de la fiabilité des bilans officiels rapportant le nombre de décès dus à toutes les formes de conflit armé et à la violence unilatérale.

**Partie 4 : Mesurer les violations des droits de l'homme** : dans cette section, nous constatons que les chiffres fiables dont disposons sur la torture, les enfants soldats, le nettoyage ethnique et d'autres violations graves des droits de l'homme sont peu nombreux. Il est toutefois possible d'établir certaines comparaisons entre différents États.

**Partie 5 : Causes de guerre, causes de paix** : cette partie se penche sur les raisons pour lesquelles les conflits armés et leurs coûts en vies humaines ont diminué et semblent continuer à diminuer.